

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
Membres en exercice : 10	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	<b>Absent(e)s et représenté(e)s:</b> Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	<b>Excusé(e)s:</b>
Contre : 2	<b>Absent(e)s:</b>
Abstentions : 1	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude AUBERLET

**Objet:** Affectation du résultat de fonctionnement et restes à réaliser 2023 au budget annexe du Village de gîtes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUVEYROL François :

- 
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**Excédent de 54 463,01**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	45 200,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>54 463,01</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	54 463,01
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>54 463,01</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	54 463,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Le Maire,

François Rouveyrol

  
